

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 27 JUIN 2018

L'an 2018, le 27 juin à 14 heures, les membres de l'Association Départementale OCCE de l'Isère se sont réunis, au *siège départemental 5 rue Federico Garcia Lorca Grenoble* sur la convocation faite par le conseil d'administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme représentant dûment mandaté (par un pouvoir écrit) d'un autre membre.

Madame Dominique Masson, préside la séance en sa qualité de Présidente du conseil d'administration.

Madame Saupin et Monsieur Patay sont désignés scrutateurs par les membres présents et acceptent ces fonctions.

Monsieur Souillard, commissaire aux comptes est excusé.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres :

- Un exemplaire de l'avis de convocation des membres,
- La copie du mail du commissaire aux comptes.
- Les statuts de l'association,
- La feuille de présence à l'assemblée,,
- Le rapport d'activité du conseil d'administration,

Puis la Présidente déclare que le rapport d'activité du conseil d'administration, la liste des membres, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi, les règlements et les statuts, ont été à la disposition des membres, au siège social à compter de la convocation à l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Présentation par Dominique Masson du rapport moral :

Le rapport moral de l'année 2016-2017 comportait ces mots : « C'est aussi tout naturellement que je tente de donner une couleur particulière à l'AD 38. Par conviction, je voudrais que se développe une dynamique pédagogique forte au sein du CA et du département : Éric Weil a dit que son souhait était de ne laisser aucune AD sur le bord du chemin, je dirais que je souhaite ne laisser aucun enseignant au cours de sa carrière sans contact avec la pédagogie coopérative en tirant partie des compétences de chacun. L'AD 38 a une identité propre qu'il faut mettre en valeur tout en faisant en sorte que chacun trouve sa place et se sente bien en développant ce sentiment d'appartenance si précieux pour un climat apaisé. »

Aujourd'hui, il suffit de lire le rapport d'activité pour comprendre que le chemin est tracé : notre accompagnement des écoles que ce soit au niveau administratif, gestion de l'argent à l'école et assurance mais aussi services aux adhérents (livres lire c'est partir, reprographie...) s'est poursuivi avec la même efficacité et la pédagogie a retrouvé toute sa place grâce au dévouement remarquable de toute l'équipe de l'OCCE38 que ce soit au niveau des salariés mais aussi du bureau et des administrateurs du conseil d'administration..

Le partenariat avec la DSDEN se développe. La rencontre avec la totalité des cadres n'a pas eu lieu comme prévue lors d'un collège d'IEN mais des contacts sont pris directement avec les circonscriptions pour répondre au plus près des besoins. L'OCCE 38 prend actuellement toute sa place comme association complémentaire de l'école : les retours très positifs des IEN en attestent.

Merci à tous pour cette belle avancée coopérative, chacun, chacune posant une petite pierre d'un socle fort et solidaire.

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

La Présidente donne lecture du rapport d'activité du conseil d'administration.

Rapport d'activités OCCE 38 année scolaire 2017/2018

ETAT DES LIEUX

	Nombre	Variation rapport à 2016	Classes coopératives	Variation rapport à 2016	Adhérents	Variation rapport à 2016
Ecoles maternelles	277	-4	1058	-45	28211	-465
Ecoles élémentaires et/ou primaires	592	0	3684	-246	92696	+152
SEGPA	3	-1	0		148	-30
Collèges	7	0	0		391	+78
Lycée	0	0	0		0	0
IME / IMP	15	+1	0		553	-40
Divers	24	-3	0		394	-49
Totaux	918	-7	4742	-291	122393	-354

Le nombre d'adhérents diminue légèrement (baisse des effectifs au niveau départemental).

ACTIVITES PEDAGOGIQUES

Le travail d'animation pédagogique comprend la gestion des activités mises en place par l'association ou les actions nationales proposées par la Fédération OCCE.

- Action départementale : dans le cadre de la culture et du respect des droits de l'homme, des ateliers en direction des élèves et des enseignants sur : « connaître le sens de nos valeurs à travers l'histoire de la seconde guerre mondiale. Comment narrer l'indicible pour donner des armes pour la Paix ? » Une visite guidée du MRDI suivie d'un atelier conte pour 24 classes de l'Isère (615 élèves).
- Action fédérale ETAMINE (4 auteurs) : impression des livres réalisés à l'OCCE.
- Action départementale « Droits de l'enfant » : en partenariat avec les Francas et le Défenseur des droits (2 réunions de préparation et une de bilan), 6 classes ont participé à des ateliers permettant de faire émerger les droits de l'enfant et notamment le droit à l'Education.
- Action fédérale THEA : en partenariat avec les CPD artistiques Carine Zache et Eve Feugier, 27 classes ont participé à ce projet, 6 jours de formation départementale pour les enseignants, 4 journées de restitution.

- Action fédérale Ecole en poésie : une nouvelle école labellisée. Animation d'un atelier de pratique avec les enseignants de cette école.
- Mise en chantier de recherches suite à l'université d'automne de l'OCCE : la coopération en TPS/PS. Constitution d'un groupe d'enseignants, observation, proposition.
- Accompagnement d'un projet Erasmus dans la mise en place d'activités coopératives en mathématiques.
- Animation d'ateliers d'empathie dans une école dans le cadre d'un projet sur la différence.
- Accompagnement de la projection du film « Etre plutôt qu'avoir » soutenu par l'OCCE.

ACTIONS DE FORMATION

Le travail d'animation comprend aussi :

- A) L'organisation de 2 journées décentralisées, dans le département, lors des stages de formation des futurs directeurs.
- Information sur la pédagogie coopérative et l'aspect éducatif de la "coopérative authentique" pour la formation d'un citoyen responsable.
 - Information sur l'aide que l'OCCE peut apporter aux écoles dans le cadre de l'élaboration des projets coopératifs.
 - Information sur la place de la structure "coopérative scolaire" dans la gestion administrative et financière des projets de la classe ou de l'école (correspondance, journal scolaire, sorties et voyages éducatifs).
 - Information sur la gestion administrative légale des coopératives scolaires, support financier de ces projets auprès des enseignants et des collectivités territoriales qui le demandent.
- B) La formation des enseignants, l'accompagnement des équipes d'école.
- 4 animations pédagogiques conjointes avec les CPC sur coopérer pour mieux apprendre.
 - La participation à des réunions d'équipes pédagogiques dans 28 écoles notamment dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des projets d'école.
- C) L'aide à la tenue des comptes :
- Formation individualisée.
 - Création d'un tableur pour la gestion financière d'un compte école avec onglet pour chaque classe
 - Impression et diffusion gratuite de feuilles de comptabilité.
 - Diffusion du cahier de comptabilité de la Fédération.
- D) La participation à des réunions et à des actions communes :
- Dans le cadre de la Fédération, de l'Union Régionale : rencontres jeux coopératifs
 - Avec les autres associations OCCE : animation pédagogique conjointe avec la Drôme dans le cadre du tutorat du nouvel animateur.
 - Avec les autres associations : MAE

ACTIVITE ADMINISTRATIVE

- La gestion associative, réalisée avec l'aide de 2 assistantes de gestion dont 1 à temps plein.
- L'envoi des newsletters par mail, la réponse à de nombreuses questions téléphoniques sur la gestion, le fonctionnement, les assurances, les activités.
- Les informations sont également sur le site de l'ad38 régulièrement mis à jour.
- L'enregistrement informatique des adhésions, la gestion du fichier, l'envoi de 918 attestations d'adhésion, 122 393 cartes de membres actifs, 918 reçus valant factures ;
- La mise à jour du fichier national pour l'envoi d'Animation & Education.
- La gestion administrative de 3 265 comptes de coopératives, l'envoi et le suivi vers les organismes financiers des mairies de 946 procès-verbaux concernant l'ouverture (45), la fermeture (151), la modification de mandataires (750).
- Le suivi et la résolution des découverts
- L'envoi de 894 imprimés comptes rendus d'activités et de 3 265 bilans financiers pré imprimés.
- La vérification, l'enregistrement de 3 265 bilans financiers, de nombreux courriers de rappel ou appels téléphoniques pour l'établissement de la sommation des comptes coopératives et la réalisation d'un bilan consolidé regroupant 3264 coopératives de classes ou d'écoles (1 bilan n'a pu être exploité - envoi tardif -)

Sans oublier les services "techniques" ou "financiers" :

- Vente de documentation générale ou technique sur la pédagogie coopérative ;
- Aide à la réalisation de journaux scolaires, de carnets de correspondances, de livres réalisés avec les élèves, de la reprographie, du montage et finition.
- Impression gratuite y compris des photocopies couleurs des journaux ou autres écrits de l'action nationale ETAMINE, 4 cette année.
- Mise en forme, impression et diffusion de documents pédagogiques élaborés par des enseignants ou des CPAIEN dans le cadre des journées pédagogiques et de stages
- Reprographie de documents autres à la demande des écoles, des inspections départementales, ou d'associations à visées pédagogiques ;
- Vente de 600 calendriers (-73)
- Dépôt vente de l'association « Lire c'est partir », vente de 16 961 livres à 0,95 € (+1387)

N'oublions pas tout le travail administratif (courrier, facturation, comptabilité) qui en découle.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion et donne la parole pour des témoignages.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport d'activité approuve les termes de ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constatant que les mandats d'administrateurs de Gilles Lecolazet, Dominique Masson, Muriel Murian sont arrivés à leur terme, décide :

- De renouveler le mandat Dominique Masson, Muriel Murian et Gilles Lecolazet pour une durée de trois années.
- Nous avons reçu la candidature de Mmes Samman Catherine, Franquin Agnès, Zache Carine et Mr Focquenoy Thierry que nous validons.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Un protocole de fermeture des comptes de classe a été présenté à l'assemblée générale. Celui-ci répond aux priorités annoncées depuis plusieurs années par notre association qui sont de fermer un nombre important de comptes pour limiter les coûts de gestion et encourager le travail coopératif de gestion des coopératives.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée (unanimité moins 2 abstentions)

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de fixer le montant de la cotisation pour l'exercice 2017/2018 à 2,25€ par coopérateur, soit une augmentation de 0,05 cts

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide, par tirage au sort, que les écoles dont le numéro d'affiliation 2017/2018 se termine par 84,78,79,15 et 03 verront leur comptabilité complètement vérifiée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Michel Patay nous présente le budget prévisionnel qui ne peut pas être voté car prévisionnel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 45.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent compte-rendu.

La Présidente

Dominique Masson

Les scrutateurs

Isabelle Saupin

Michel Patay

